



Synthèse du bilan des actions concernant la vie nocturne

Année 2016

Le Conseil de la Nuit, qui s'inscrit dans la continuité des Etats Généraux de la Nuit réunis en 2010, a vu le jour en décembre 2014 pour favoriser le dialogue et les initiatives de l'ensemble des parties prenantes. Il rassemble plus de 200 acteurs issus d'institutions, d'organismes spécialisés, d'associations, de syndicats, d'organisations professionnelles et d'entreprises. Ces acteurs sont impliqués dans sept **groupes de travail thématiques** qui ont permis d'élaborer de manière concertée un plan d'actions. Cette véritable feuille de route doit permettre de répondre de manière efficace aux enjeux particuliers de la vie nocturne qui nécessite une approche transversale. Le partage des usages de la nuit et la diversification des offres d'activités nocturne sont les axes essentiels qui président à l'ensemble des actions inscrites dans ce plan. L'objectif est d'avoir une vie nocturne dynamique et bienveillante envers ses noctambules et respectueuse de tous. Au mois de juillet dernier, la Maire de Paris, lors d'une communication au Conseil de Paris, a rappelé l'importance qu'avait pour la ville le développement de sa vie nocturne. La Ville de Paris est pleinement dans son rôle en organisant les échanges entre l'ensemble des acteurs et en favorisant le développement des initiatives, tout en agissant directement sur le territoire à ses plusieurs politiques publiques. Le Conseil de la Nuit est aussi un outil de co-construction de la politique de la Ville de Paris en matière de vie nocturne.

Depuis 2014, de nombreuses actions ont été mises en place, grâce à la mobilisation des acteurs de la nuit et des partenaires de la Ville de Paris. Cette forte mobilisation est venue se formaliser dans un **Manifeste parisien sur la vie nocturne**.

Les actions de **prévention** et de **régulation de la vie nocturne** ont fait l'objet dès le début de la mandature d'un engagement soutenu, pour assurer la tranquillité, la propreté et la santé des Parisiens et des noctambules. Dans les quartiers festifs, les élus référents Nuit des mairies d'arrondissement ont renforcé la concertation locale grâce à des chartes qui organisent la médiation entre les établissements et les habitants (ports de la Gare et de Bercy, quartier Ramey Clignancourt, etc.). Pour nourrir la concertation locale en identifiant précisément les sources de nuisances sonores, Bruitparif a développé, avec le soutien de la Ville de Paris, leur système de mesure du bruit via des capteurs multidirectionnels. Plusieurs actions ont visé à responsabiliser les citoyens, notamment en matière de tranquillité publique et de nuisances sonores, comme la campagne destinée aux noctambules « Paris-de-Nuit, adoptez la bonne conduite ». Cette campagne s'est déployée durant la saison estivale, dans le quartier Oberkampf (11^e), sur le port de la Gare (13^e) et autour du bassin de la Villette (19^e). Une signalisation spécifique est installée de manière pérenne dans ces zones festives, avec un renouvellement annuel des outils de communication locaux, en lien avec les établissements de nuit. Pour donner aux noctambules les moyens de suivre ces règles de bonne conduite, la Ville de Paris a étendu les horaires d'ouverture de 150 sanisettes qui sont désormais accessibles 24h/24. Les publics festifs font également l'objet d'une attention particulière en matière de prévention des conduites à risques, grâce à la fédération des acteurs du dispositif « Fêtez Clairs », animé par Le Kiosque Infos Sida Toxicomanie. Cela se traduit notamment par la diffusion d'une brochure intitulée « Prends soin de tes potes », qui valorise la solidarité entre noctambules. En parallèle, pour réduire les risques liés au retour au domicile en faisant connaître l'offre de déplacement nocturne, l'association Wimoov distribue le flyer « le dernier métro vient de passer... quelle solution pour rentrer ? ». L'association AMUON / Les Pierrots de la Nuit, soutenue par la Ville de Paris, organise quant à elle une sensibilisation des noctambules aux nuisances sonores sur l'espace public, en lien étroit avec les mairies d'arrondissement. Elle accompagne également de nombreux établissements de nuit en les guidant

dans les offres de formations spécifiques pour leurs employés et en rappelant les règles et leur application concernant la lutte contre les nuisances sonores liées à la diffusion de musique amplifiée notamment.

Cet **accompagnement des professionnels** de la nuit va de pair avec une volonté de **promouvoir la vie nocturne** comme un important facteur d'attractivité de Paris. Le site internet de la Ville de Paris offre toutes les ressources nécessaires aux gérants d'établissements et aux organisateurs pour identifier le bon interlocuteur en fonction du projet (Syndicats, Ville de Paris ou Préfecture de Police) et pour se renseigner sur les bonnes pratiques de leur secteur. La Ville de Paris et l'Office de Tourisme de Paris ont organisé une visite de presse internationale pour valoriser la vitalité des nuits parisiennes ; cela s'est doublé de la réalisation d'une vidéo de promotion des nuits parisiennes diffusée sur les vols longs courriers d'Air France. Suite à la forte baisse de fréquentation touristique qu'a connue la capitale, la Ville de Paris et l'Office de Tourisme ont répondu à l'appel des cabarets pour organiser fin octobre un événement intitulé « Paris Capitale des Cabarets ». En parallèle les magazines du Conseil Régional du Tourisme font désormais plus régulièrement la promotion des activités nocturnes. Durant la Paris Electronic Week organisée par Technopol, une nouvelle technologie touristique, un bracelet à puce de paiement sans contact, a été expérimentée. Le « PEWCash », bracelet tout-en-un, a permis aux participants d'accéder aux conférences et aux soirées de l'événement et de payer dans des restaurants, bars et boutiques partenaires. Afin de faciliter le renouvellement de l'offre d'activités nocturnes, les membres du Conseil de la Nuit sont régulièrement informés des appels à projets urbains innovants organisés par la Ville de Paris ou les communes de la Métropole du Grand Paris ainsi que des renouvellements de concessions pouvant accueillir des activités nocturnes. En outre, la Ville de Paris soutient le développement d'activités nocturnes non commerciales qui permettent à de larges publics de profiter de la nuit. Le 2 avril 2016, la première Nuit des Débats a été organisée. Elle a rassemblé plus de 3 000 participants pour 134 débats à travers tout Paris. Durant l'été 2016, 9 parcs et jardins ont été ouverts 24h/24, d'abord les week-ends de mai jusqu'à fin juin, puis toute la semaine jusqu'au 3 septembre. Le site collaboratif de la Ville de Paris, Que Faire À Paris, a récemment été mis à jour et fait la promotion des événements nocturnes sur une page dédiée.

La politique de la nuit a également permis de renforcer la prise en compte de cette temporalité dans l'**accès aux droits** et la **lutte contre les discriminations**. Afin de favoriser la conciliation de la vie professionnelle, personnelle et familiale des parents travaillant de nuit, la Ville de Paris a conclu un partenariat avec l'AP-HP permettant d'accroître l'offre d'accueil de la petite enfance en proposant aux familles parisiennes des places au sein des crèches de l'AP-HP sur des plages horaires très élargies (6h30 et au-delà de 20h). Par ailleurs, la Ville de Paris s'est engagée à renforcer le suivi médical et RH de ses agents travaillant de nuit en augmentant le nombre de créneaux de visites médicales. La Ville de Paris participe également à l'élaboration du prochain Plan d'action régional pour la santé au travail où elle rappelle la spécificité forte du travail de nuit à l'ensemble de ses partenaires. Dans le but de réduire les discriminations la nuit, la Ville de Paris a soutenu les événements porté par le collectif « A Nous la Nuit » et l'organisation sur tout le territoire parisien de « la Nuit de l'Accessibilité ».

À l'approche du milieu de la mandature, plusieurs actions sont encore en cours d'élaboration. Les partenaires pour les conduire ont été identifiés et la mise en œuvre va se faire progressivement.

En premier lieu, des dispositifs très significatifs en matière de **prévention** et de **régulation de la vie nocturne** sont en cours de déploiement. Cela concerne notamment la réforme de la lutte contre les incivilités qui repose sur la création de la nouvelle Direction de la Protection, de la Sécurité et de la Prévention. Cette nouvelle direction, qui rassemble aujourd'hui les inspecteurs de salubrité, les agents d'accueil et de surveillance des jardins et les inspecteurs de la Ville de Paris va se voir renforcée dans les prochaines années par les agents de surveillance de Paris, issus des effectifs de la Préfecture de Police. Cette réforme vise à permettre le déploiement progressif d'une présence humaine renforcée sur l'espace public, en particulier le soir et la nuit. La création d'une culture commune au sein de cette nouvelle direction de la Ville de Paris passera notamment par une politique de formation importante au cours de laquelle les enjeux spécifique liés à l'intervention de nuit (conduites à risque, lien avec les établissements de nuit, nuisances sonores) seront abordées.

L'apparition de conflits et de tensions à l'entrée des établissements de nuit fera l'objet d'une campagne de prévention des discriminations qui sera lancée en 2017.

Au niveau local, l'expérimentation dans les 10^e et 11^e arrondissements de commissions de régulation des débits de boisson doit favoriser l'accompagnement par les pairs des établissements générateurs de nuisances. Ces commissions permettront en outre d'observer l'évolution de l'activité des débits de boisson dans l'arrondissement, en lien avec la Préfecture de Police qui déploie progressivement des arrêtés visant à interdire les transferts et les translations de licences IV dans certains secteurs qui connaissent déjà de nombreux troubles à l'ordre public. Toujours au niveau des arrondissements, les chartes locales d'usage de l'espace public feront l'objet d'une évaluation, pour en tirer un bilan et des préconisations.

Pour soutenir la professionnalisation des acteurs de la nuit, la Ville de Paris a initié, avec les organisations professionnelles du secteur et la Préfecture de Région d'Ile-de-France, la création d'un dispositif de formation inter-secteur des métiers de la nuit. Ce dispositif doit venir renforcer la capacité des professionnels à gérer les conduites à risques et à prévenir les nuisances sonores et les discriminations en leur permettant de disposer de personnels adéquats. En parallèle, la Ville de Paris contribue au fond de soutien du Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz qui soutient le financement de travaux d'insonorisation, d'accessibilité et de sécurité des lieux culturels.

Le développement d'une **vie nocturne partagée et bienveillante** passe enfin par le développement de la participation et de l'égal accès aux lieux de vie nocturne. Afin de favoriser la participation des usagers de la nuit à Paris, Parisiens ou Franciliens, un **Comité des Noctambules** a été créé. Composé de 30 membres tirés au sort parmi plus de 200 candidat.es pour un mandat de 2 ans, il permettra l'organisation de la consultation des usagers noctambules en leur ouvrant la porte des groupes de travail du Conseil de la Nuit.

Enfin, pour favoriser l'amélioration de l'offre de transports en commun la nuit, la Ville de Paris promeut l'extension des horaires du métro le week-end et le renforcement des Noctilien en matière de parcours et de fréquence. Par ailleurs, l'association Wimoov développera un dispositif d'information sur l'offre de mobilités nocturnes qui viendra s'implanter dans 10 établissements de nuit courant 2017.

La poursuite des travaux du Conseil de la Nuit doit permettre de conforter l'ensemble des actions pérennes mises en œuvre depuis sa création. Le renforcement des partenariats reste un objectif fort pour assurer le partage des objectifs de la politique de vie nocturne parisienne. Plusieurs actions d'ampleur nécessitent encore de trouver leur cadre avant de pouvoir se déployer.

L'année 2017 verra l'organisation par la Ville de Paris et ses partenaires d'une rencontre européenne sur les politiques de vie nocturne. Il s'agira d'un temps d'échange entre les collectivités françaises et étrangères et leurs acteurs locaux pour partager des bonnes pratiques, des constats et des recommandations. En parallèle, la Ville de Paris souhaite systématiser la prise en compte des usages nocturnes, notamment de l'espace public, dans ses aménagements urbains. Les bases d'un référentiel technique et didactique à destination des aménageurs seront posées pour favoriser cette réflexion. Là encore, l'importance de l'expérience des usagers primera, en mettant en œuvre les moyens de leur participation à la rédaction d'un tel référentiel.